



Mairie de Juilly
8/10 rue Pierre Loyer
77230 JUILLY
01.64.36.23.32

**ARRETÉ N° G 06/2026
DÉCLARANT “ IMPRATICABLE ”
LES 2 TERRAINS DE FOOTBALL
DU STADE “ Emile COURTOIS ” à JUILLY
le samedi 21 et dimanche 22 février 2026**

Le Maire de la Commune de JUILLY (Seine et Marne)

- Considérant que les terrains de football du stade sont mis à la disposition de l'Association Sportive SAINT-MARD FOOTBALL
- Vu les conditions météorologiques que connaît notre région en ce moment,
- Considérant que, par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer l'utilisation des terrains de football communaux,
- Considérant que des rencontres doivent s'y dérouler.

ARRETE

Article 1^{er} : Les terrains de football communaux du stade “ Emile COURTOIS ” à JUILLY sont déclarés provisoirement impraticables **le samedi 21 et dimanche 22 février 2026**, et ce par mesure de sécurité.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du District de Seine et Marne Nord de Football à MONTRY (77)
- Monsieur le Président de A.S. SAINT-MARD FOOTBALL
- Monsieur le Commissaire de Police de VILLEPARISIS

et sera publié par voie d'affichage à la porte de la mairie, ainsi qu'aux abords immédiats du stade “ Emile COURTOIS ” à JUILLY.

Fait à JUILLY, le 20 février 2026

Le Maire,



Daniel HAQUIN

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Thierry TOURNADRE